

Hauts-de-France, Nord
Villeneuve-d'Ascq
Quartier Flers-Bourg, Flers-Neuf

Flers-Neuf

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005302
Date de l'enquête initiale : 2017
Date(s) de rédaction : 2017
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine de Villeneuve-d'Ascq, ville nouvelle
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : secteur urbain concerté
Appellation : Flers-Neuf
Parties constituantes non étudiées : centre de loisirs

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales :

Historique

Le secteur Flers-Neuf est aménagé sur une durée relativement longue, en deux grandes phases distinctes : la première en 1973, et la seconde après 1980. De plus la croissante participation des habitants a conduit à modifier le projet en cours de réalisation. De ce fait, les parti-pris d'aménagement de Flers-Neuf ont évolué, allant d'un modernisme affirmé, tranchant avec le tissu ancien dans les deux premiers îlots (1 et 11), à un urbanisme de type traditionnel (allié à une architecture post-moderne), en connexion cependant avec le tissu ancien, dans les îlots tardifs.

Un début d'aménagement rapide mais contrarié

L'aménagement du secteur de Flers-Neuf, un moment appelé Flers-Ouest, débute rapidement, dès 1973, sous la coordination de l'architecte Philippe Legros, de l'agence GGK. Il est en effet prévu que le quartier Flers-Bourg - tout comme le Pont-de-Bois et l'Hôtel-de-Ville entamés à la même époque - puisse accompagner le futur ensemble universitaire littéraire et juridique du Pont-de-Bois (de façon analogue Le Triolo est aménagé prioritairement, afin de compléter rapidement la Cité scientifique).

Flers-Neuf est d'emblée conçu comme le prolongement du bourg ancien de Flers, qui doit rester le centre du quartier portant son nom : Flers-Bourg. Un premier projet attribue à Flers-Neuf une vocation tertiaire en lien avec l'Université : équipements d'enseignement supérieur et activités tertiaires sont prévus (la CRAM doit s'y implanter également). Le futur métro doit s'y arrêter et constituer l'épine dorsale du quartier. Cependant la modification du tracé de la ligne (qui passe finalement par Hellemmes plutôt que par Mons) oblige à remanier le projet : le secteur prend une vocation résidentielle. En 1977, la construction n'est que partiellement engagée, avec 400 logements répartis en deux îlots périphériques, d'influence nettement moderne : l'îlot 1 (doté d'un LCR, local collectif résidentiel) et l'îlot 11, bordant l'ensemble littéraire et juridique et l'ESUM (ensemble sportif universitaire municipalisé, réalisé dès 1977). Il reste d'importants terrains (20 ha) disponibles au sud-ouest, ainsi qu'un vaste secteur central à aménager, situé entre les deux îlots déjà construits, et au contact direct avec le Flers ancien.

En 1978, une reprise d'aménagement selon des parti-pris urbains différents

En 1978, suite à la convention tripartite et dans le cadre de la charte d'aménagement concerté du secteur Flers-Château, l'EPALE reprend et complète le programme, qui s'établit comme suit :

- deux établissements d'enseignement primaire : Anatole-France [IA59005341] et Paul-Fort [IA59005312]
- Un centre de loisirs, réalisé en 1982 par Gilbert Delecourt et Ludwik Perretz, est installé rue de Florence (cadastre : 2017 ; NC ; 161), face au groupe scolaire du même nom.
- Un plateau d'éducation physique
- Un terrain de jeux (0,7 ha)
- 3,6 ha d'activités : commerces et entreprises artisanales
- 335 nouveaux logements

• deux nouveaux LCR (locaux collectifs résidentiels) : le LCR de la Frange qui complète l'îlot 11 [IA59005308] en 1980, et le LCR Zola qui complète l'îlot 21 [IA59005311] en 1982.

La charte d'aménagement expose les grandes orientations de développement de Flers-Neuf, proposant d'affirmer "la vocation naturelle du centre existant de Flers-Bourg à animer la totalité du secteur, et donc d'organiser et structurer le secteur en fonction de cette vocation" (Charte d'aménagement). Ainsi les équipements sont localisés au contact du Flers ancien et "l'organisation de l'espace, notamment par l'implantation des rues, places et placettes, se fait d'une manière concentrique par rapport au centre de Flers-Bourg" (Charte d'aménagement). La continuité et le dialogue entre les deux secteurs, ancien et nouveau, sont recherchés.

Conformément à la tendance de cette époque, visible dans les villes nouvelles comme dans les ensembles urbains en général, les parti-pris d'aménagement s'orientent donc très nettement vers un tissu de type traditionnel. "Les immeubles à bâtir sont essentiellement disposés en front-à-rue, et contribuent ainsi à l'ordonnance de ces rues. Dans le même esprit, le nombre d'étage est comparable à celui des immeubles anciens (2 à 3 étages maximum). L'architecture de ces immeubles devant respecter quelques règles telles que : toit en pente, briques en façade". (Charte d'aménagement)

Les rues de type traditionnel refont donc leur apparition, favorisées par un regain d'intérêt pour les formes urbaines historiques ainsi que par la modification des règles de classement local de la voirie, désormais communautaires. L'application systématique de la séparation des trafics a révélé ses limites : le repérage dans la ville est difficile et ne favorise pas sa perception comme un tout cohérent, enfin l'animation de la ville se trouve réduite par l'absence de lieux de rencontre entre automobilistes et piétons. Ces raisons – entre autres – expliquent la réorientation progressive des aménageurs vers un réseau partagé. Dans le domaine architectural, les formes adoptées révèlent un regain d'intérêt pour l'architecture régionale (brique, pignons, toits en pente...) et l'influence du post-modernisme (éléments de décor d'inspiration classique : colonnes, frontons...).

Des modifications apportées à la demande des habitants

En 1978 la charte d'aménagement donne lieu à une concertation entre techniciens, élus et habitants autour du projet de finition du secteur et plus généralement du quartier, en lien avec celui du Château tout proche.

La concertation conduit à réduire la densité globale de l'opération, et quelques modifications substantielles sont apportées :

- Un nouvel élément de programme : trois groupes de jardins familiaux sont créés, totalisant 50 parcelles sur 1 ha.
- Une modification d'équipement : la garderie devient un centre de loisirs polyvalent.
- Une création d'espace vert public : une plaine de jeux, vaste pelouse équipée de deux aires de jeux, est installée à la jonction entre les îlots de Flers-Neuf et le Flers ancien, espace de rencontre mais aussi de mise à distance.

De même le mémorandum municipal demande à ce que les nouveaux logements privilégient l'individuel locatif aidé.

Comme témoigne Jean-Luc Simon, salarié de l'ÉPALE, en 1982 : "L'aménageur souhaitait que le secteur ancien valorise le nouveau projet. Suite aux revendications de la population c'est inverse qui s'est produit : l'ÉPALE a dû garantir que la partie nouvelle offrirait un environnement intéressant pour le quartier ancien. C'est que les habitants concernés par la négociation étaient essentiellement de Flers-Bourg : ils ont naturellement inversé les priorités." (*Approches de l'aménagement*)

Un centre aménagé tardivement

L'espace central resté jusque là vacant, entre l'îlot 1 et l'îlot 11, est aménagé entre 1978 et 1982. Sont installés les équipements nécessaires au quotidien des habitants : le groupe scolaire Paul-Fort (n° 17), réalisé par Gilbert Delecourt et Ludwik Perretz, ouvre aux classes maternelles en 1981 et aux classes élémentaires en 1982, complété par un centre de loisirs réalisé par les mêmes architectes, et par la plaine de jeux. Ces lieux à vocation publique, desservis par un réseau piétonnier, sont entourés de 4 nouveaux îlots, conçus par paires : au nord les îlots 2 et 9 et au sud les îlots 6 et 8, pour lesquels la rue de Florence est percée, assurant la connexion entre la rue Alexandre-Detroy et la rue de Fives.

Trois autres îlots (21 à 23) sont aménagés au nord de l'îlot 1 ; à cette occasion l'ancienne rue Emile-Zola est prolongée de façon à traverser l'ensemble du secteur par l'ouest et rejoindre au sud la rue de Fives.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle

Dates : 1973 (daté par source), 1982 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Philippe Legros (architecte urbaniste, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : ÉPALE (commanditaire, attribution par source)

Description

Le secteur de Flers-Neuf couvre environ 30 ha, à l'ouest de l'ancien bourg de Flers. Il est limité à l'ouest par le boulevard de l'Ouest et sa frange de locaux industriels et commerciaux, et adossé au sud à l'ensemble universitaire littéraire et juridique. À l'est et au nord s'étend le secteur ancien de Flers, secteur vers lequel Flers-Neuf est majoritairement tourné.

Flers-Neuf se démarque, malgré sa petite taille, par un tissu varié. S'y mêlent voies en impasse ou traversantes, îlots de type moderne, îlots d'habitat groupé en impasse ou bien îlots de type urbain traditionnel. Édifié sur une période longue et en plusieurs étapes, Flers-Neuf témoigne de l'évolution des conceptions urbaines et architecturales au cours de l'aménagement de la ville nouvelle. Sa position de secteur complémentaire au Flers ancien explique sa relative absence de centralité.

Voirie périphérique, réseau piéton central

Le secteur de Flers-Neuf s'inscrit dans un maillage de voies anciennes : au nord la rue Jules-Guesde, à l'est les rues du Colonel-Pollet, Alexandre-Detroy et de la Flèche. La rue de Fives au sud, de tracé ancien également, le traverse d'est en ouest. Ce dispositif de rues formant une boucle périphérique est complété à l'ouest par la rue Emile-Zola, prolongée avec la ville nouvelle.

À partir de ces voies, de nouvelles rues ont été créées, partant vers l'intérieur afin de desservir les îlots tout en assurant la communication avec le reste du quartier. Leur tracé est globalement rectiligne et leur profil, traditionnel (présence de trottoirs...). Il est cependant notable que ces nouvelles voies sont presque toutes des impasses : les îlots sont donc desservis chacun uniquement depuis l'extérieur, ce qui limite considérablement la connectivité routière au sein du quartier. Seule la rue de Florence est traversante, reliant la rue Alexandre-Detroy à la rue de Fives. De cette façon les îlots 6 et 8 sont les seuls à s'inscrire véritablement dans un schéma urbain de type traditionnel, avec rues orthogonales sécantes.

La voirie automobile, périphérique, est complétée par un important réseau piéton, orthogonal et rectiligne, qui vient quant à lui se déployer en position centrale. L'espace public piéton est structuré autour de deux axes perpendiculaires : le Chemin des Flamands et le Chemin de la Flânerie. La jonction s'établit à l'ouest avec le Chemin des Flots, au tracé très ancien, qui permet de gagner les équipements sportifs. À l'est la place Flamande assure une transition entre secteur nouveau et ancien, chemin piéton et rues à trottoirs. Plusieurs chemins secondaires complètent ce réseau, traversant les îlots 6 et 8 ou parcourant l'espace public central. Ces chemins constituent autant de rues piétonnes intérieures. Rectilignes, bordés d'habitations alignées en bandes, offrant une bonne visibilité et quelques perspectives lointaines, ils s'opposent aux chemins sinueux et intimes des premiers quartiers de la ville nouvelle (Le Triolo par exemple).

Au centre du secteur, à la convergence des chemins piétons, sont regroupés les principaux équipements : groupe scolaire et centre de loisirs Paul-Fort, plaine de jeux. L'interface entre le centre du secteur et le système routier est assurée par la rue de Florence et par la place aménagée en son milieu, proposant quelques places de stationnement.

Des îlots témoignant de l'évolution des conceptions urbaines et architecturales

L'habitat se répartit en 9 îlots nouveaux. Représentant un total de 802 logements, ces 9 îlots sont de relativement petite taille (1,5 ha en moyenne) et leur densité moyenne atteint 44;5 logements à l'hectare, avec un écart important : de 30 à 100 logement par hectare.

Tous les îlots disposent d'espaces collectifs semi-publics, de taille variable cependant, et relativement peu paysagés (terrains plats engazonnés, agrémentés de quelques arbres). Ils sont parfaitement connectés au réseau d'espaces publics piétonniers, qui les relient aux équipements du secteur et on compte 3 LCR (locaux collectifs résidentiels). Fait notable, aucun îlot n'accueille de local commercial ou d'activités, probablement afin de ne pas concurrencer le centre de Flers tout proche.

Numériquement l'habitat collectif domine avec 62,3 % des logements, contre 27% pour l'individuel et seulement 10,7 % pour l'intermédiaire, peu représenté dans ce quartier. Le collectif deux fois sur trois mêlé à un autre type d'habitat, témoignant du souci constant des aménageurs de mêler les types de populations pour favoriser mixité sociale et animation dans les nouveaux quartiers. L'habitat individuel, très prisé des ménages et conforme à la vocation périphérique de ce secteur de quartier, domine en nombre d'îlots conçus pour ce modèle (5 sur 9).

Globalement les îlots présentent un profil varié et équilibré : 4 îlots de type moderne, 3 d'habitat groupé, 2 de type urbain traditionnel. Toutefois, en intégrant la variable temporelle à l'analyse il ressort que le profil des îlots varie beaucoup du début à la fin de la période d'aménagement, témoignant de l'évolution des conceptions urbaines et architecturales au cours du projet de ville nouvelle. Ainsi les deux îlots mixtes, mêlant collectifs/individuels et collectifs/intermédiaires sont les plus anciens, de même que le seul îlot comportant de l'habitat intermédiaire (îlot 1). La forme adoptée pour les collectifs évolue également : des blocs d'immeubles assemblés au cœur d'îlots de type moderne en début de période (îlots 1 et 11), des immeubles formant des bandes alignées sur rue en fin de période (îlots 2 et 11 à 23). Les îlots de type urbain traditionnel concernent également la fin de l'aménagement (îlots 6 et 8).

Éléments descriptifs

Présentation générale

Flers-Neuf correspond au secteur nouveau du quartier Flers-Bourg. Il est aménagé entre 1973 et 1982 à l'ouest du bourg de Flers, se greffant ainsi sur ce noyau urbain ancien, destiné à devenir le centre du quartier. Conçu et construit en deux grandes phases, il témoigne de l'évolution des conceptions urbaines et architecturales au cours de l'aménagement de la ville nouvelle, et de la prise en compte progressive des souhaits des habitants.

Références documentaires

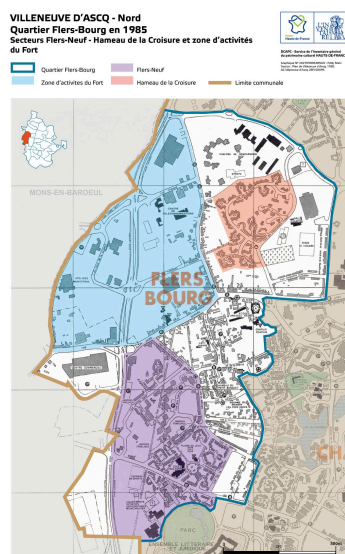
Documents d'archive

- AC Villeneuve-d'Ascq ; 103 W 19. **Charte d'aménagement concerté, Secteur Flers-Château**, ÉPALE, 25 avril 1978.
- AC Villeneuve d'Ascq. Série W : 103 W 19. **L'extension ouest du quartier de Flers-Bourg : Tableau de bord 1979**, ÉPALE.
- AC Villeneuve-d'Ascq. Fonds ÉPALE ; 2 EP 34. **Tableau de bord 1981**. ÉPALE, [1981].
- AC Villeneuve-d'Ascq. Fonds ÉPALE ; 12 EP 19. **Répertoire logements janvier 1979**. ÉPALE, [1979].
- AC Villeneuve-d'Ascq. Fonds ÉPALE ; 12 EP 27. **Bilan général de l'aménagement de la ville nouvelle pour la période 1977-1982**. ÉPALE, 1982.
- AC Villeneuve-d'Ascq. Fonds ÉPALE ; 12 EP 167. **Les chartes d'aménagement concerté illustrées en quelques documents**. Municipalité de Villeneuve-d'Ascq, avril 1978.
- AC Villeneuve-d'Ascq. Fonds ÉPALE ; 1 EP 2. **Situation au 9 mai 1980 de l'exécution du programme de la convention tripartite**. ÉPALE, 9 mai 1980.
- AR Hauts-de-France ; ET3560. **Approches de l'aménagement**, ÉPALE, [brochure, 1982].

Bibliographie

- **La Population nouvelle : Étude 78, 79, 81**. Villeneuve-d'Ascq : ÉPALE, [ca 1982] (Études et documents, [ca 1982]).
La Population nouvelle : Étude 78, 79, 81. Villeneuve-d'Ascq : ÉPALE, [ca 1982] (Études et documents, [ca 1982]).
AC Villeneuve d'Ascq : (salle de consultation)

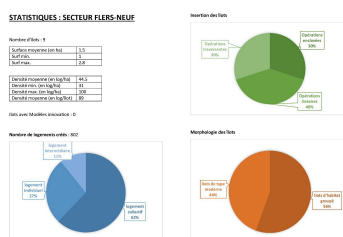
Illustrations



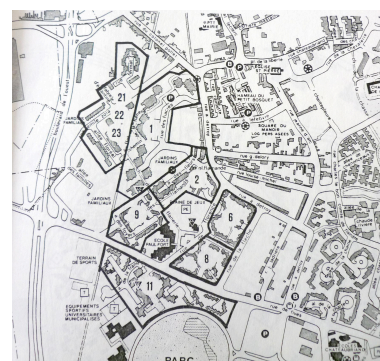
Le secteur Flers-Neuf au sein du quartier Flers-Bourg en 1985.
Dess. Eddy Stein
IVR32_20235900640NUD



Sur cette vue aérienne datant de mai 1977, on distingue au nord du parc circulaire de l'Université le secteur de Flers-Neuf, dont toute la zone centrale est inoccupée, entre l'îlot 11 en construction au sud et l'îlot 1 au nord (AC Villeneuve d'Ascq, Phot'R ; 9Fi1526).
Repro. Pierre Thibaut, Phot. Phot'R
IVR32_20215900478NUCA



Statistiques : secteur Flers-Neuf.
Phot. Leslie Dupuis
IVR32_20235905056NUCA



Plan d'implantation des îlots d'habitation du secteur de Flers-Neuf en 1981, d'après La Population nouvelle, études 78, 79, 81, EPALE, Etudes et documents, 1982 (AC Villeneuve d'Ascq, salle de consultation).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20235900555NUCA



L'îlot 1 Les Fiacres en 1978 : habitat collectif (au fond) et intermédiaire (à droite) se combinent en une architecture à la modernité assumée (AC Villeneuve d'Ascq ; 16W3).
Repro. Pierre Thibaut
IVR32_20215900441NUCA



À l'intersection entre la place Flamande et la rue Alexandre-Detroy, les immeubles de l'îlot 2 s'inscrivent en continuité avec les maisons plus anciennes.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185901249NUCA



Dans les secteurs tardifs que l'on a souhaité plus résidentiels et moins denses, les maisons sont basses, souvent à gouttereaux sur rue et pourvues de cours-jardins, et la rue est large. Le paysage créé évoque plus le village que la ville. Ici angle de la rue Froissart et de la Flèche, îlot 6.

Phot. Pierre Thibaut

IVR32_20185901277NUCA



Le centre d'accueil et de loisirs Paul-Fort, réalisé en 1982 par Gilbert Delecourt et Ludwik Perretz, est installé rue de Florence, face au groupe scolaire du même nom.

Phot. Pierre Thibaut

IVR32_20185901319NUCA

Vue des jardins familiaux Louis Desplanque, situés au sud de l'îlot 1.

Phot. Pierre Thibaut

IVR32_20185901241NUCA

La plaine de jeux aménagée au centre de Flers-Neuf crée une perspective nouvelle sur Flers ancien. La verticalité des pignons de la place Flamande (îlot 2) répond au clocher de l'église Saint-Pierre.

Phot. Pierre Thibaut

IVR32_20185901295NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

La ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq (IA59005333) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, , Quartier Flers-Bourg (IA59005318) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Flers-Bourg, Groupe scolaire Paul-Fort (IA59005312) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Flers-Bourg, rue de Florence Ilot 1, dit Les Fiacres, ensemble de 9 immeubles avec Local Collectif Résidentiel (LCR) (IA59005303) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Flers-Bourg, 2 à 18 ; 42 rue des Fiacres Ilot 11, maisons et résidence Les Facultés, avec Local Collectif Résidentiel (LCR) (IA59005308) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Flers-Bourg, 31 à 73 ; 93 à 99 rue de Fives, 2 à 30 rue de la Frange, Ilot 2, ensemble d'immeubles et de 7 maisons, allée des Fleurs, chemin des Flamands, rues Alexandre-Detroy et de Florence (IA59005305) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Flers-Bourg, 3 à 13 allée des Fleurs, 1 à 7 chemin des Flamands, 1 à 45 rue de Florence, 106 à 112 rue Alexandre-Detroy Ilot 6, ensemble de 36 maisons, rues de la Flèche, Froissart, de Florence et Alexandre-Detroy (IA59005306) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Flers-Bourg, 2 à 10 rue Froissart, 17 à 35 rue de la Flèche, 18 à 44 rue de Florence, 114 à 126 rue Alexandre-Detroy Ilot 8, ensemble de 37 maisons, rues Froissart, de Florence, de Fives, de la Flèche et de la Flânerie (IA59005307) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Flers-Bourg, 1 à 11 rue Froissart, 11 à 15 rue de la Flèche, 2 à 16 rue de Florence, 90 à 96 rue de Fives, 1 à 15 et 2 à 16 rue de la Flânerie Ilot 9, ensemble de 40 maisons, allée des Foyers (IA59005310) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Flers-Bourg, 2 à 52 ; 1 à 23 allée des Foyers Ilots 21, 22 et 23, ensemble d'immeubles et maisons, allée Floréal, rues Emile-Zola et Fermat (IA59005311) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Flers-Bourg, 1 à 11 ; 2 à 32 allée Floréal, 41 à 73 rue Emile-Zola, 2 à 50 rue Fermat

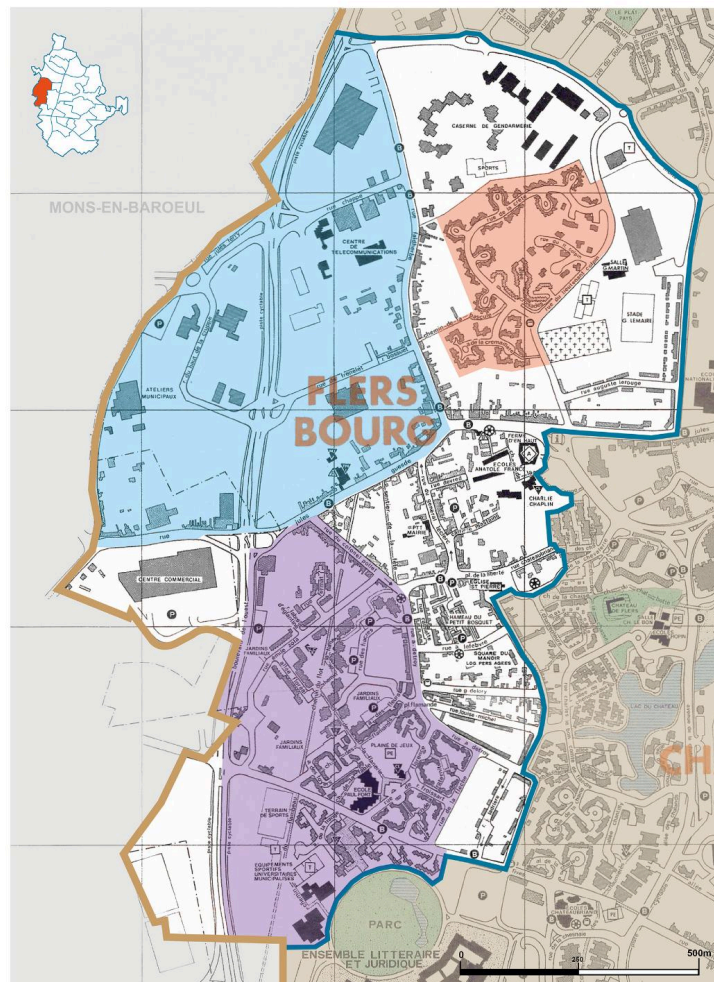
Auteur(s) du dossier : Leslie Dupuis

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

**DCAPC - Service de l'inventaire général
du patrimoine culturel HAUTS-DE-FRANCE**

Graphique N° 20235900640NUD : Eddy Stein
Source : Plan de Villeneuve d'Ascq, 1985.
Auteurs : J.-M. Lecomte, A. Bouché, M. Bouché.

 Quartier Flers-Bourg
  Flers-Neuf
  Zone d'activités du Fort
  Hameau de la Croisure
  Limite communale



IVR32_20235900640NUD

Date de prise de vue : 2023

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

STATISTIQUES : SECTEUR FLERS-NEUF

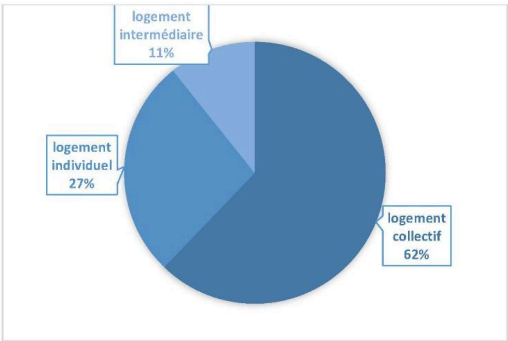
Nombre d'îlots : 9

Surface moyenne (en ha)	1.5
Surf min.	1
Surf max.	2.8

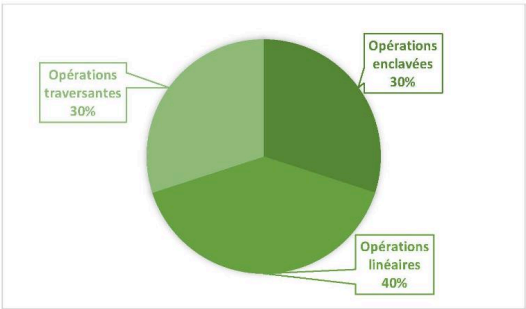
Densité moyenne (en log/ha)	44.5
Densité min. (en log/ha)	31
Densité max. (en log/ha)	100
Densité moyenne (en log/ilot)	89

Ilots avec Modèles innovation : 0

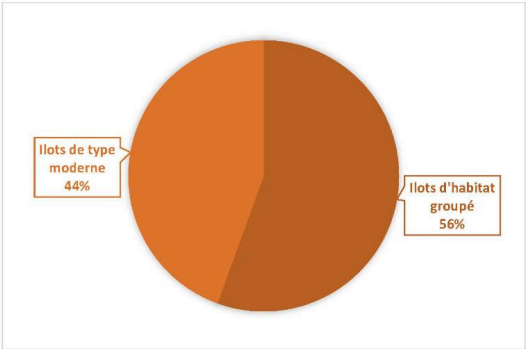
Nombre de logements créés : 802



Insertion des îlots

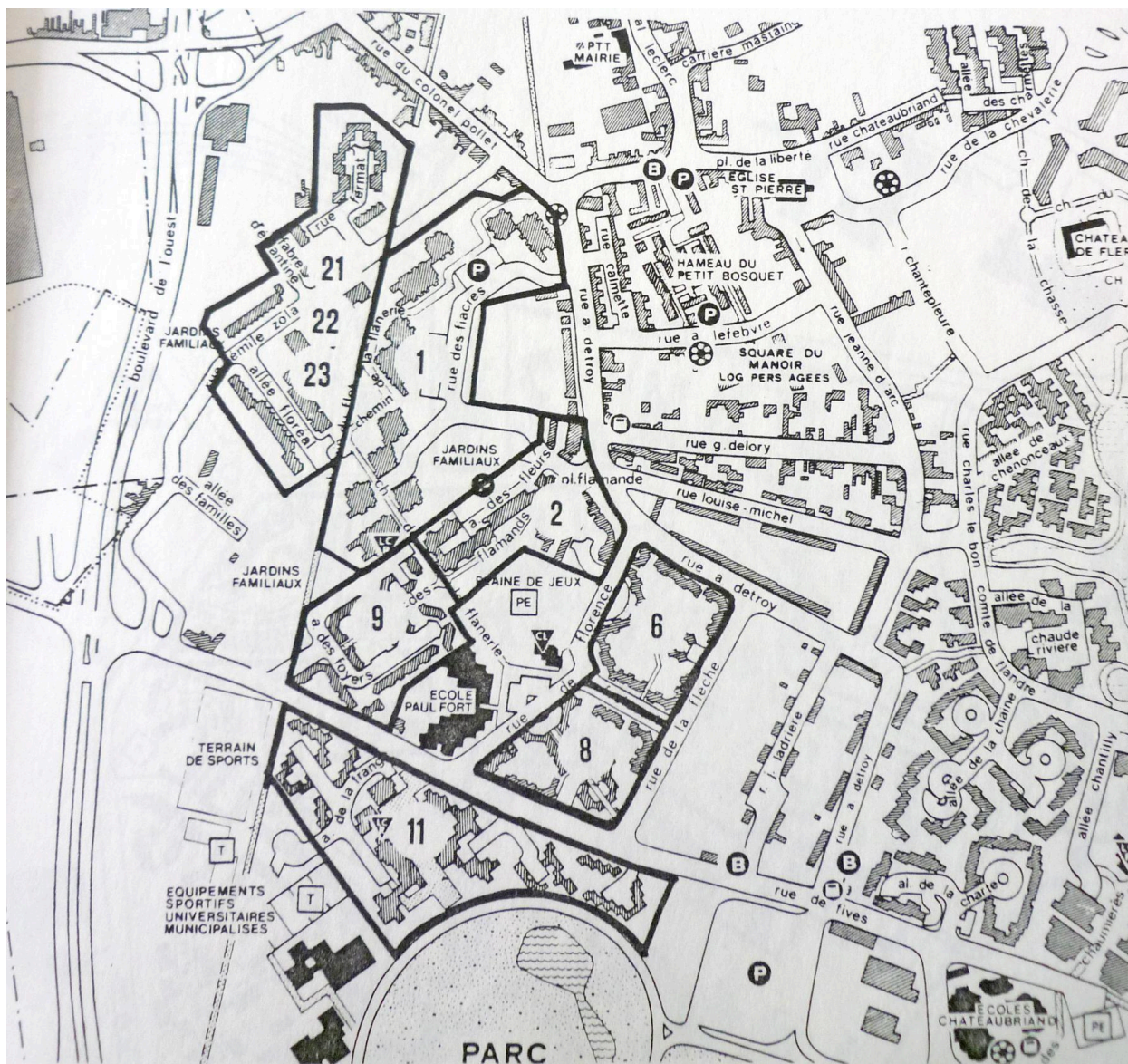


Morphologie des îlots



Statistiques : secteur Flers-Neuf.

IVR32_20235905056NUCA
Auteur de l'illustration : Leslie Dupuis
Date de prise de vue : 2023
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan d'implantation des îlots d'habitation du secteur de Flers-Neuf en 1981, d'après La Population nouvelle, études 78, 79, 81, EPALE, Etudes et documents, 1982 (AC Villeneuve d'Ascq, salle de consultation).

IVR32_20235900555NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Commune de Villeneuve d'Ascq
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Sur cette vue aérienne datant de mai 1977, on distingue au nord du parc circulaire de l'Université le secteur de Flers-Neuf, dont toute la zone centrale est inoccupée, entre l'îlot 11 en construction au sud et l'îlot 1 au nord (AC Villeneuve d'Ascq, Phot'R ; 9Fi1526).

IVR32_20215900478NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut, Auteur de l'illustration : Phot'R

Date de prise de vue : 2021

(c) Commune de Villeneuve d'Ascq ; © Phot'R – Altimage
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'îlot 1 Les Fiacres en 1978 : habitat collectif (au fond) et intermédiaire (à droite) se combinent en une architecture à la modernité assumée (AC Villeneuve d'Ascq ; 16W3).

IVR32_20215900441NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Commune de Villeneuve d'Ascq
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



À l'intersection entre la place Flamande et la rue Alexandre-Detroy, les immeubles de l'îlot 2 s'inscrivent en continuité avec les maisons plus anciennes.

IVR32_20185901249NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dans les secteurs tardifs que l'on a souhaité plus résidentiels et moins denses, les maisons sont basses, souvent à gouttereaux sur rue et pourvues de cours-jardins, et la rue est large. Le paysage créé évoque plus le village que la ville. Ici angle de la rue Froissart et de la Flèche, îlot 6.

IVR32_20185901277NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des jardins familiaux Louis Desplanque, situés au sud de l'îlot 1.

IVR32_20185901241NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La plaine de jeux aménagée au centre de Flers-Neuf crée une perspective nouvelle sur Flers ancien. La verticalité des pignons de la place Flamande (îlot 2) répond au clocher de l'église Saint-Pierre.

IVR32_20185901295NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le centre d'accueil et de loisirs Paul-Fort, réalisé en 1982 par Gilbert Delecourt et Ludwik Perretz, est installé rue de Florence, face au groupe scolaire du même nom.

IVR32_20185901319NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Commune de Villeneuve d'Ascq ; © Phot'R – Altimage
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation